

Strassen, le 28 juin 2011

à Madame la Ministre de l'Education  
Nationale et de la Formation  
Professionnelle

---

---

### **Avis complémentaire**

sur le projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

---

---

Madame la Ministre,

En date du 8 juin 2011 la Chambre d'Agriculture vous a fait parvenir son avis sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique. Elle se doit d'y revenir pour vous soumettre une proposition relative à l'apprentissage transfrontalier.

La Chambre d'Agriculture propose de rajouter au tableau IV (formations qui sont uniquement offertes en apprentissage transfrontalier - DAP) les métiers/formations suivantes :

<b>Métiers et formations</b>	<b>1<sup>ère</sup> année d'apprentissage</b>	<b>2<sup>e</sup> année d'apprentissage</b>	<b>3<sup>e</sup> année d'apprentissage</b>
Pferdewirt/in	71,54	97,24	127,80
Bereiter/in			
Soigneur d'Equidés			

En espérant que vous pourrez tenir compte de cette proposition, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pol Gantenbein  
Secrétaire général